



**ASSISES D'APPEL**

BUSTI

**LAURENCE PERBEY PAGE 5**

# Dix-sept ans pour Karim Tahir

A l'issue de quatre heures de délibérations, reconnu coupable de tous les faits qui lui étaient reprochés, Karim Tahir a été condamné à dix-sept ans de réclusion criminelle. Il ne pourra pas y avoir de confusion avec la peine de vingt ans qu'il purge actuellement.

Découvrez nos offres



en pages intérieures !

N303115061

N°48 669

# La Tribune

## LE PROGRÈS

MARDI  
28 SE  
0,83

Le journal de **Saint-Etienne**

Direction et rédaction: 24, rue de la Robotique B.P. 38 42964 Saint-Etienne Cédex 9. Tél: 04 77 91 47 47. Fax: 04 77 91 48 99. [www.leprogres.fr](http://www.leprogres.fr) - mél:cour

COUR D'APPEL D'ASSISES

# « J'étais l'homme de l'hélicoptère »

«*J'étais l'homme de l'hélicoptère*», a reconnu, hier, Karim Tahir (dessin) au cours de la première journée du procès en appel de l'affaire de l'évasion de Moulins-Yzeure, datant du 9 juin 2003. Au cours de l'instruction, comme devant la cour d'assises de la Loire, l'accusé avait toujours nié.

LAURENCE PERBEY PAGE 6



BUSTI

Saint-Etienne  
pour la Fo

ST-ETIENNE

C'  
rep  
pour P



**COUR D'ASSISES**  
d'appel du Rhône

## Karim Tahir en appel: dix-sept ans de réclusion

La cour d'assises de la Loire l'avait condamné à vingt-six ans, mais il ne pourra pas y avoir de confusion de peines avec sa condamnation à quinze ans, en 1997, pour un braquage à Limoges.

«**V**ous êtes ma dernière chance. Si je ne vois pas le bout du tunnel, je ne peux pas continuer à vivre. Avec la peine que je purge aujourd'hui, je ne sortirai qu'à l'âge de 60 ans.» Évoquant avec émotion ses enfants qu'il ne voit qu'à travers un hygiaphone depuis dix ans, les conditions carcérales particulièrement sévères dues à ses nombreuses tentatives d'évasion, la promiscuité de meurtriers ou des violeurs qui ne lui ressemblent pas, Karim Tahir a imploré hier la cour et les jurés de ne pas l'exclure définitivement de la société.

Son message a été partiellement entendu. A l'issue de quatre heures de délibérations, reconnu coupable de tous les faits qui lui étaient reprochés, Karim Tahir a été condamné à dix-sept ans de réclusion criminelle, mais il ne pourra pas y avoir de confu-

sion avec la peine de vingt ans qu'il purge actuellement.

«*Quel gâchis, quel terrible destin que celui de cet homme dont la vie a basculé pour un différend familial voilà dix ans, soulignait hier M<sup>e</sup> André Buffard. Doit-on l'éliminer ou lui laisser un espoir avec un verdict d'humanité?*». Sans minimiser les actes de Karim Tahir et les conséquences traumatisantes pour les otages, M<sup>e</sup> Buffard a rappelé sa première cavale, sa rencontre avec un «*mauvais ange*» qui l'entraîne à commettre le braquage de Limoges, et à s'insérer dans le gang dit des écouteurs.

«*Après Limoges, il avait accepté sa condamnation. Jusqu'au jour où un juge d'instruction nantais exhume les dossiers non résolus de Nantes. Karim Tahir a compris qu'il devrait affronter une nouvelle cour d'assises. Il s'est affolé et après son évasion rocambolesque de Nantes, c'est*

*le début d'une nouvelle cavale avec le soutien du frère de Rachid Benchetouia. Mais en contrepartie, on lui a demandé d'aller délivrer Rachid, une opération prévue de longue date par ce dernier depuis la centrale de Moulins-Yzéure.*»

Sur les braquages de Nantes, M<sup>e</sup> Buffard a plaidé l'acquittement, soulignant que le gang des écouteurs était composé d'équipes de deux hommes, grimes et postichés, interchangeables pour éviter les reconnaissances: «*Il n'y a pas de certitudes dans un dossier où le doute a déjà pesé lourd dans sa condamnation à Limoges.*»

**«Sans vergogne,  
ni scrupules»**

Hier matin, les plaidoiries commençaient par la partie civile, M<sup>e</sup> Verilhac représentant la famille nantaise prise en otage et les employés de la banque. Avec

mesure et sobriété, il s'est attaché à décrire les seize heures d'expectative vécues par cette famille et le traumatisme des employés de banque braqués: «*Karim Tahir dit qu'il n'avait pas le choix. Quel choix a-t-il laissé à des otages subissant l'intrusion illégitime d'un homme armé dans leur vie privée ou professionnelle, sans savoir si leur mort n'était pas déjà programmée?*»

Pas à pas, durant près de trois heures, M. Dages-Desgranges a revisité en détail la «*dérive d'un homme sans vergogne, ni scrupule, d'une roublardise incroyable, particulièrement dangereux car déterminé. Karim Tahir s'est acoquiné avec les gangsters aux oreillettes, puis avec Rachid Benchetouia qu'il a fait évader ensuite. Pour finir, l'arsenal et les plans découverts lors de la perquisition de son domicile après son arrestation, démontrent qu'il préparait encore un mauvais*



**M. Dages-Desgranges**  
avait requis vingt à vingt-deux ans de réclusion.

*coup: l'attaque d'un fourgon blindé... en compagnie des évadés de Moulins qui souhaitaient également se refaire avant de disparaître sans doute à l'étranger.»*

Dans ses réquisitions, entre 20 et 22 ans de réclusion criminelle, l'avocat général demandait cependant aux jurés de prononcer une peine légèrement inférieure à la condamnation stéphanoise de 26 ans, mais qui ne permettrait pas de confusion avec celle de Limoges.

**LAURENCE PERBEY**

**Nous reviendrons dans une prochaine édition sur les conditions de détention de Karim Tahir et le principe de la confusion des peines.**



# IÉTÉ > Loire et région

**COUR D'APPEL**  
d'assises du Rhône

L'accusé a expliqué, hier, son évasion de Nantes et la prise d'otages qui en a découlé.  
Il nie toujours être l'auteur de braquages dans cette ville en avril 1995.

## Karim Tahir : « Je n'avais pas le choix »



M<sup>r</sup> Vérilhac représente la famille nantaise, prise en otages le jour de l'évasion de Karim Tahir.

**S**UR LA DÉFENSIVE à la moindre question, toujours à la limite de la provocation, Karim Tahir est un personnage hors-normes, obéissant à son propre code de l'honneur. Il relate son évasion comme une banale promenade dominicale, ses prises d'otages comme une évidence : « Je n'avais pas le choix. J'étais en cavale. »

Lorsqu'il est transféré de Moulins-Yzeure à Nantes pour être entendu sur deux braquages commis en 1995, Karim Tahir vient de « prendre » quinze ans pour un hold-up à Limoges. « J'ai compris que j'allais m'enfoncer dans un truc impossible. Je n'avais qu'une solution, l'évasion ».

Karim Tahir a relaté hier son « départ » d'une maison d'arrêt où il y avait « tout ce qu'il faut pour réussir » : lames de scies et nombreux draps fournis par d'autres détenus, feuilles expéditives de surveillants en sous-effectif, chaise bricolée pour servir de grappin, alarme et système d'électrification du toit débranchés, sans oublier le temps de réaction des forces de l'ordre, soit près de deux heures entre le moment où un passant a vu un individu sur le toit et celui où les surveillants ont réagi.

### « Un professionnel méthodique »

L'homme aux vingt-trois tentatives d'évasion s'est réfugié dans une maison à deux cents mètres de la prison. Pendant plus de seize heures, un couple et ses deux fillettes, de 5 et 11 ans, ont vécu le cauchemar de voir surgir dans leur vie un homme encagoulé et armé d'un couteau. Cette famille, qui s'appretait à pas-

ser un paisible dimanche, a été contrainte de conduire l'évadé, toujours armé, jusqu'à Vichy où il les a laissés devant un hôtel, « pour que les filles puissent se reposer ». Déterminé, intimidant certes, Karim Tahir est décrit par l'épouse comme un « professionnel méthodique cherchant à rassurer ses otages, pas un amateur ou un hystérique. »

Comme pour la prise d'otages du pilote et du propriétaire de l'hélicoptère, l'accusé semble regretter d'avoir perturbé la vie de cette famille, mais il « ne pouvait pas faire autrement. » Quant aux braquages de Nantes en avril 1995, une tentative avortée le 13 et un hold-up réussi le 19 (200 000 francs au préjudice de la BNP), dernière série de faits qui lui sont reprochés, Karim Tahir, contrairement à l'évasion de Moulins qu'il reconnaît aujourd'hui, nie toujours en être l'auteur. Malgré l'enquête qui démontre sa présence à Nantes à cette période, malgré ses « révélations » à un supposé complice et un mode opératoire attribué au gang des écouteurs, conforme au braquage de Limoges pour lequel il a été interpellé en flagrant délit, en juin 1995. Si à cette époque, plusieurs employés de banque l'avaient formellement identifié, hier, une seule sur une dizaine de témoins, l'affirme : « C'est lui. Même dix ans après, c'est un regard que l'on n'oublie pas. »

LAURENCE PERBEY

Aujourd'hui, après le rappel de ses conditions d'interpellation, les plaidoiries et le réquisitoire, le verdict est attendu dans la soirée.

Au cours de l'instruction  
et devant la cour d'assises de la Loire,  
l'accusé avait toujours nié.

# Évasion de Moulins-Yzeure : Tahir reconnaît sa participation

« **J'**ÉTAIS L'HOMME DE L'HELICOPTÈRE », a reconnu, hier, Karim Tahir au cours de la première journée de son procès en appel à Lyon (voir nos éditions de vendredi). Après avoir toujours nié sa participation, tant au cours de l'instruction que devant la cour d'assises de la Loire en juin 2003, Karim Tahir a admis, hier, avoir contribué à l'évasion, par hélicoptère, de trois détenus du centre de détention de Moulins-Yzeure le 9 juin 2000.

« J'ai pris vingt-six ans à Saint-Étienne. C'est injuste. J'ai donc décidé de m'expliquer devant la justice pour pouvoir ensuite comprendre la peine que j'aurais. » Karim Tahir a précisé le déroulement des faits : « Le jour du 9 juin, je pensais qu'il n'y aurait que le pilote à l'hélicoptère. J'ai aussi pris à bord le propriétaire pour éviter qu'il donne l'alerte. A proximité de Moulins, après un coup de fil passé à la prison, j'ai compris que les détenus n'étaient pas prêts. Il a donc fallu atterrir, ce qui n'était pas prévu et c'est là que le pilote est intervenu pour arracher l'arme. » Les versions entre l'agresseur et les deux victimes — le pilote et le propriétaire de l'hélicoptère — divergent sur le déroulement de la bagarre qui les a opposés et sur la manière dont le coup, blessant M. Carrot au genou, est parti : « Dans la confusion générale, on ne mémorise pas tout. J'ai seulement voulu reprendre le contrôle de la situation » précise l'accusé.

## Le traumatisme est encore là

Après la réception des évadés, le pilote est intervenu une seconde fois, signalant à ses « passagers » qu'un manque de kérosène ne leur permettait pas de poursuivre leur route. Il était alors sommé d'atterrir en catastrophe pour arraisonner deux voitures. Après avoir laissé leurs propriétaires sur place, le quatuor, à bord de ces véhi-



**M. Blaes, président de la cour d'assises d'appel, s'est plus particulièrement penché hier sur la personnalité de l'accusé et sur les faits de Moulins-Yzeure.**

cules dérobés, allait rejoindre la voiture qui les attendait à Montrond-les-Bains.

M. Carrot, gérant de l'hélicoptère, blessé au cours de la bagarre et abandonné sur place, a liquidé sa société après les faits. Pour le pilote aussi, le traumatisme est encore là : « On est toujours surpris par une porte qui claque. Mais on pèse sa chance lorsqu'on a réchappé à un truc comme ça, car, dans le coffre de la voiture où j'étais enfermé, je pensais qu'ils allaient tirer à travers la carrosserie pour m'éliminer. »

Pourquoi Karim Tahir, un homme évadé de la maison d'arrêt de Nantes deux mois auparavant, a-t-il pris de tels risques, pour libérer trois détenus qu'il ne connaissait qu'à travers un bref passage au centre de détention de Moulins-Yzeure ? Karim Tahir livrera peut-être aujourd'hui les raisons de son geste avant que la cour se penche sur son évasion de Nantes, la prise d'otage qui en découle et les braquages commis cinq ans plus tôt à Nantes.

LAURENCE PERBEY

## UN DÉTENU PARTICULIÈREMENT SIGNALÉ

Karim Tahir, aujourd'hui âgé de 32 ans, a vécu une partie de son enfance au Chambon-Féugerolles. Suite au divorce de ses parents, il est enlevé par son père et conduit en Algérie à l'âge de 6 ans. Il y vivra pendant deux ans avant de revenir en France.

Ballotté entre sa grand-mère stéphanoise et sa mère travaillant à Nice, Karim Tahir souhaite s'orienter vers la comptabilité, projet qu'il abandonne pour tenter de subvenir aux besoins de son épouse et de ses deux enfants en travaillant avec sa mère à Nice. De retour dans la région stéphanoise, il est condamné pour recel de véhicules volés. Karim est ensuite impliqué dans une bagarre provoquée par un différend familial qu'il affirme ne pas avoir provoqué : « J'ai pris la fuite car j'étais persuadé que personne ne me croirait. »

La cavale a commencé, faite de rencontres dans le milieu. Et puis c'est le braquage de Limoges où il est arrêté en flagrant délit et pour lequel il a été condamné à quinze ans de réclusion criminelle. Le président de la cour, M. Blaes, a laissé le soin à Karim Tahir de relater son parcours, lui demandant aussi de s'expliquer sur ses nombreuses tentatives d'évasion, dans une dizaine de prisons différentes : « On m'a condamné pour l'évasion de Moulins. C'est pourtant là qu'on m'a renvoyé après. Vous pouvez imaginer le traitement qui m'y a été réservé par les gardiens. Après ma condamnation pour Limoges, en centrale, je travaillais et je ne faisais pas parler de moi. Mais l'isolement, je ne le supporte pas. Dès que quelque chose de suspect se produit, c'est pour moi. C'est injuste. »